

Votre régime frais de santé en chiffres en 2025

Synthèse du rapport sur les comptes - Exercice 2025

prevoyancepharma.com



Ce document présente la synthèse des comptes 2025 du régime santé des anciens salariés de l'Industrie Pharmaceutique qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion du 27 mai 2026.

Faits marquants

Au 31 décembre 2025, le régime santé des anciens salariés compte environ 18 000 anciens salariés et près de 2 000 ayants droit.

Les taux de cotisations du régime RPC et RS ont augmenté de 3,5 % au 1^{er} janvier 2025 et ce malgré les évolutions réglementaires et conventionnelles qui augmentent les charges des complémentaires santé et notamment au titre de 2025, la hausse du tarif des consultations secteur 1 et OPTAM et la hausse du tarif des soins dentaires de 4 %.

Les prestations du régime RPC sont en hausse, **+ 6 %** à effectifs constants.

Le ratio P/C (prestations / cotisations nettes) du régime RPC **passé de 99,1 % en 2024 à 101,5 % en 2025**, soit + 2,4 points.

S'agissant du régime RS, le ratio P/C est passé de 73,2 % en 2024 à 69,1 % en 2025.

Globalement, les résultats santé 2025 sont très proche de l'équilibre, avec un résultat comptable à -236 K€.

Et les réserves permettent un pilotage serein du régime.

Il est rappelé que les cotisations du régime des anciens salariés n'évoluent pas en fonction de l'âge et que les retraités dont le revenu de remplacement est inférieur à 34 320 € par an bénéficient d'une réduction de leur cotisation santé de 180 € à 348 € par an selon leur revenu et que ces montants avait été relevés en 2024.

Frais de gestion et d'assurance

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

- Frais de cotisation : 6,40 % des cotisations nettes de taxes
- Frais liés au financement des services santé : 3,30 € par assuré
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : 0,13 % des cotisations nettes de taxes

soit 6,76 % au total

Régime santé des anciens salariés



Cotisations

21,92 M€ HT à charge des anciens salariés

2,52 M€ prélevés sur la réserve de couverture



Charges de prestations

23,13 M€



Réserves

Réserve générale : 10,74 M€

Réserve de couverture : 57,43 M€



**17 946 anciens salariés
2 035 ayants droit**

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2025 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) des anciens salariés de l'Industrie Pharmaceutique.

Comptes 2025

Les résultats des régimes RPC et RS sont proches de l'équilibre, avec des cotisations nettes (les cotisations HT sous déduction des frais de gestion) équivalentes à la charge de prestations.

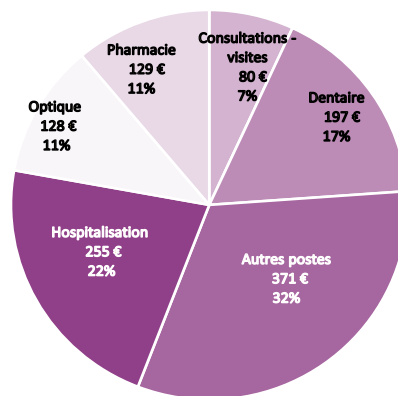
Les frais de gestion et de pilotage du régime sont très compétitifs à hauteur de 6,76 % des cotisations HT.

La réserve de couverture d'un montant de 57,43 M€ au 31 décembre 2025 permet de financer une réduction de cotisation santé pour les anciens salariés avec un revenu de remplacement inférieur à 34 320 €.

Réserve de couverture	en M€
Réserve de couverture au 01/01	54,71
Dotation par le fonds collectif	3,53
Financement de l'abondement de l'année	- 2,52
Produits financiers	1,72
Réserve de couverture au 31/01	57,43

Comptes santé (RPC+RS)	en M€
Cotisations payées par les anciens salariés HT	21,92
Abondement financé par la réserve de couverture	2,52
Total cotisations HT	24,44
Frais de gestion	1,65
Charge de prestations	23,13
Résultats techniques et financiers	- 0,24
en % des cotisations HT	- 0,97 %

En moyenne
chaque bénéficiaire
a bénéficié de :
1 160 €
de remboursements
sur l'année



Le remboursement moyen a évolué d'environ 5,3 % entre 2024 et 2025 (1 160 € / 1 102 €)

3 postes présentent une augmentation proches de 10 %, la pharmacie, le dentaire et les « autres postes ».

Les autres postes comprennent notamment les analyses, la radiologie, les auxiliaires médicaux ou les actes de spécialistes, les prothèses auditives et les appareillages.

Évolution des réserves

Au 31 décembre 2025, le régime dispose de 10,74 M€ de réserves, soit 43,94 % des cotisations HT acquittées au titre de l'année 2025.

Réserves santé	en M€
Réserves d'ouverture	10,63
Résultat de l'année	- 0,24
Produits financiers nets	0,34
Réserves santé au 31/12/2025	10,74
en % des cotisations HT	43,94 %



Perspectives 2026 et 2027

- Les évolutions des cotisations santé 2026 des anciens salariés ont été mesurées, à hauteur de +1,6 %.
- Mise en place du 100 % Santé pour les prothèses capillaires ainsi que pour les fauteuils roulants.

- A compter du 1^{er} janvier 2027, en application de l'accord conventionnel, les cotisations du RPC et du RS santé évolueront de 2,04 %, sauf décision contraire des partenaires sociaux.